



PLAQUE
DES FÉLIBRES

AOC Côtes du Rhône
Côtes du Rhône Villages
Plan de Dieu
Massif d'Uchaux
& Sainte-Cécile
Vins biologiques
Produits locaux
Informations touristiques

MANIFESTATIONS DE L'ÉTÉ
La saison bat son plein

COMMERCE LOCAL
Découvrez les nouveautés

VIE QUOTIDIENNE
L'actualité de vos communes

27

Été / Automne 2025

www.cayguesouveze.com



Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

ÉDITO

L'année 2025 est la dernière année pleine de la mandature, puisque les élections municipales et communautaires auront lieu en mars 2026. Cela signifie qu'à partir du mois de septembre, notre communication, très encadrée en période pré-électorale, sera réduite à sa plus simple expression.

Au cours de ce mandat, j'avais fixé, en étroite concertation avec les vice-présidents et la direction générale, les lignes directrices qui devaient guider notre action : une gestion rigoureuse de nos budgets, la maîtrise de la fiscalité locale, des efforts très significatifs en matière d'investissement, l'exercice de nouvelles compétences dans une logique de mutualisation.

• **Une gestion rigoureuse de nos budgets** : nous nous y sommes attelés, même si l'exercice de nouvelles compétences a nécessité de nouveaux moyens humains et matériels, sans obtenir en contrepartie les soutiens financiers de l'Etat qui auraient dû les accompagner. Ce qui est certain, c'est que les marges de manœuvre que nous dégagions se sont considérablement améliorées au cours des trois dernières années et que la situation financière de la Communauté de communes est aujourd'hui parfaitement saine.

• **Une maîtrise de la fiscalité locale**. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est resté stable à 10%, alors que les charges du service des déchets ne cessent de croître. La taxe d'habitation a été supprimée en 2023 et nous percevons à la place une part de la TVA que l'Etat encaisse. La taxe sur le foncier bâti, avec un taux à 1,5%, et la taxe sur le foncier non bâti, avec un taux à 2,59%, restent stables. Seule la taxe GEMAPI a été augmentée, au fur et à mesure de nos interventions dans ce domaine.

• **Une très forte dynamique dans nos investissements** : si l'année 2020 a été fortement contrariée par le Covid, nous avons connu à partir de 2021 une montée en puissance de nos investissements comme jamais auparavant. Ainsi, pour le budget principal, le montant de nos dépenses d'investissement est passé de 1,6 M€ en 2021 à 3,1 M€ en 2022, puis à 5,3 M€ en 2023, pour culminer à 7,9 M€ en 2024 et à 8,5 M€ cette année.

Sont inclus dans ces dépenses les 2 millions d'euros d'aides financières que nous avons versées à nos 8 communes au titre des fonds de concours. Le budget annexe assainissement a suivi la même progression : 1,4 M€ en 2021, 2,1 M€ en 2022, 2,4 M€ en 2023, 1,8 M€ en 2024 pour terminer à 2,1 M€ cette année.

Soit **plus de 36 millions d'euros investis en 5 ans !**

• **Le transfert de nouvelles compétences** : dans ce domaine, le bilan est plus mitigé puisque les élus de Piolenc se sont prononcés contre le transfert de la compétence «petite enfance», alors qu'elle était très souhaitée par les autres communes, soit parce qu'elles sont dépourvues de structures d'accueil, soit parce qu'elles voyaient l'intérêt à mutualiser les équipements et les personnels. En revanche, la mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales sous une forme mutualisée semble ouvrir la voie au transfert de la compétence gestion des eaux pluviales, ce qui serait assez cohérent puisque la Communauté de communes dispose déjà de la compétence «assainissement» et de la compétence «prévention des inondations». Nous verrons ce qu'il adviendra dans ce domaine en 2026.



La saison touristique 2025 bat son plein depuis plus d'un mois. C'est le moment pour vous de découvrir les trésors et les charmes de nos villages, les havres de paix de nos hébergeurs, les saveurs provençales proposées par nos restaurateurs, nos espaces de loisirs et de détente, mais aussi notre Maison des vins et des produits du terroir, nos points info tourisme et la diversité de notre programmation culturelle : c'est ce que je souhaite à chacun d'entre vous...

Passez un très bel été en famille et en Provence !

Le Président,
Julien MERLE

SOMMAIRE

2	Éditorial	14 & 15	Budgets 2025
3	En bref	16 & 17	Prévention des inondations
4	Commerce local	18 & 19	Assainissement
5 & 6	Développement économique	20 & 21	Vie de nos communes
7 & 8	Transition écologique	22	Espace France Service
9 à 11	Gestion des déchets	23 & 24	Agenda été-automne 2025
12 & 13	Tourisme		



**Communauté de communes
Aygues Ouvèze en Provence**
Allée de Lavoisier - ZA Jonquier et Morelles
84850 CAMARET-SUR-AYGUES
Tél : 04 90 29 46 10 - Fax : 04 90 29 46 11
E-mail : accueil@ccayguesouveze.com
www.ccayguesouveze.com

Directeur de la publication : Julien MERLE
Rédaction et photos : Service
Communication de la Communauté de
communes Aygues Ouvèze en Provence

Maquette et impression : Art [Page]
36, bd d'Avignon - 84170 Monteux
Tirage : 10 000 exemplaires
N°ISSN : en cours.

IMPRIM'VERT®



Révision du SCoT : arrêt du projet

Après plusieurs années de collaboration et de co-construction avec les élus, les acteurs du territoire et la population, le comité syndical du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon (SMBVA) a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de révision du SCoT le 7 avril 2025.

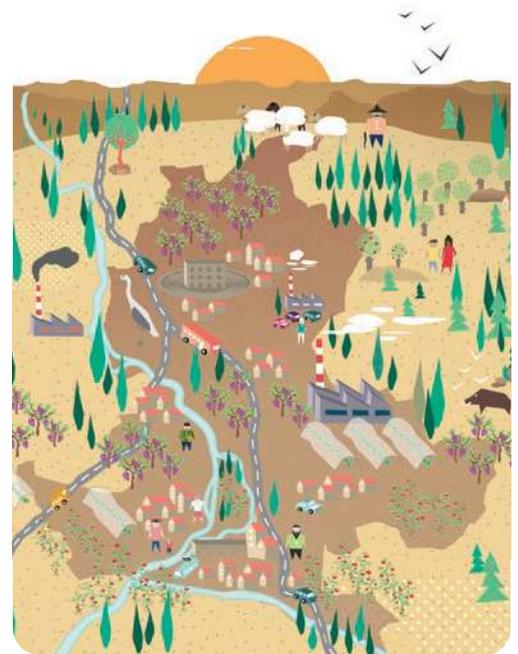
C'est le document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique. Il repose sur la complémentarité entre :

- 1- Les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;
- 2- Une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte de celui-ci ;
- 3- Les transitions écologique et énergétique, qui impliquent la lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, le développement des énergies renouvelables, ainsi que la prévention des risques naturels.

L'ensemble du projet de SCoT a été construit avec la démarche éviter/réduire/compenser. Ceci a permis aux élus de définir des orientations en considération avec les enjeux et impacts sur l'environnement (limitation de la consommation foncière, protection de la ressource en eau, modération de la consommation en énergie et développement des énergies renouvelables, préservation des paysages et de la biodiversité...).

L'enquête publique au cours de laquelle chacun aura la possibilité de s'exprimer sur ce projet de SCOT et ses enjeux va démarrer le 1^{er} septembre pour une durée de deux mois.

Il sera consultable dans toutes les mairies.



Un nouveau siège pour la Communauté de communes : un investissement pour l'avenir

Depuis 2011, la Communauté de communes occupe, en location, des locaux situés dans la zone d'activité Jonquier et Morelles à Camaret-sur-Ayguès, pour un loyer annuel de 47 000 €, soit un total de 658 000 € à ce jour.

Bien que des discussions aient été engagées pour acquérir le bâtiment, les prétentions financières du propriétaire, fixées à 2,3 millions d'euros, ainsi que des travaux de rénovation estimés à 500 000 € en raison de l'état vieillissant des locaux, ont conduit à écarter cette option.

La Communauté de communes s'apprête donc à déménager à quelques centaines de mètres, dans la nouvelle zone d'activité Fernand Gonnet à Camaret-sur-Ayguès.

Le coût total de cette construction s'élève à 2 058 000 € HT.

Pour la réalisation de ce projet la Communauté de communes a obtenu le soutien financier à hauteur de 300 000 € de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, ainsi qu'une subvention du Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de 500 000 €. Soit un reste à charge de 1 150 000 €.

La première pierre a été posée le 27 février dernier en présence des élus locaux et du préfet de Vaucluse.

Les travaux seront achevés courant septembre.



COMMERCE LOCAL

Soutien aux associations de commerçants

Pour apporter un soutien au commerce local, la Communauté de communes a décidé cette année d'attribuer une subvention de 1500€ aux trois associations de commerçants présentes sur le territoire à savoir : Camaret-sur-Ayguès, Piolenc et Sainte-Cécile-les-Vignes.

Un nouveau dispositif d'aide aux commerces va être mis en place dès le mois de septembre. Les élus communautaires viennent de voter une enveloppe financière de 75 000 € entièrement dédiée aux commerces rencontrant des difficultés financières.

Cette aide d'urgence ressemblera au dispositif qui avait été mis en place pendant la période du COVID en 2020 et 2021.

Notre partenaire Initiative Seuil de Provence, accompagnera la Communauté de communes pour la mise en place de ce nouveau dispositif d'aide. Une convention verra le jour entre les deux organismes dès le mois de septembre. La CCI de Vaucluse sera également associée à cette démarche.



De nouveaux commerçants près de chez vous !

Camaret-sur-Ayguès

La Boutique du Couchant situé dans l'ancien local du restaurant «Un coin d'Italie» sur le cours du Couchant. Émilie vous propose un large choix d'idées de cadeaux, d'articles de décoration et de produits naturels.

La boutique du Couchant ouverte du mercredi au samedi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h30.



Piolenc

Avis à tous les gourmands ! La Maison de Sandre est ouverte depuis le 1^{er} janvier et Sandrine SALMON vous accueille le mardi de 10h à 14h, le mercredi de 10h à 14h et de 16h à 18h, le jeudi de 10h à 14h, le vendredi et le samedi de 10h à 14h et 16h à 19h pour une pause gourmande ou bien une formule déjeuner.

La Maison de Sandre - 1754 avenue de Provence
04 22 91 69 23.

Uchaux

La petite épicerie est de nouveau ouverte depuis le mois de mai pour le plus grand plaisir des Uchaliens ! Avec des locaux entièrement rénovés et réaménagés par la Mairie d'Uchaux, propriétaire des murs, la petite épicerie d'Uchaux reprend du service après plus de deux ans de fermeture.

Catherine SOMMAGGIO vous accueille du mardi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 15h 30 à 19h30 ainsi que le dimanche matin de 7h30 à 12h00.

Violès

La brasserie du Cours et sa nouvelle équipe depuis le mois de mai avec aux commandes Frédéric GUIRIATO, vous propose tous les midis une formule plat du jour. Le soir planches de charcuterie ou fromages et tapas. Soirées musicales en saison.

Brasserie du Cours
43 rue de la République - 09 88 42 14 13.



La signalétique des zones d'activité économique

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique, la Communauté de communes a en charge la signalétique des zones d'activité.

Cette année, le lotissement Saint Antoine à Violès va bénéficier de nouveaux panneaux. Ils seront installés courant septembre.



L'ancienne signalétique va être changée

Charte Artisanat de proximité avec la Chambre des métiers et de l'artisanat

Une rencontre a été organisée le mardi 8 juillet dernier entre les maires de la Communauté de communes et la Présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat, Françoise COISSEUX.

Le Vaucluse est le 7^{ème} département en densité d'artisans en France. Notre territoire compte 925 entreprises artisanales. Françoise COISSEUX précise également qu'il y a actuellement entre 5000 et 6000 entreprises à reprendre dans notre département et qu'il est important de préparer les potentiels repreneurs et les futurs cédants.

Une nouvelle tendance se dégage également : on observe de nombreux quadragénaires en reconversion qui s'orientent désormais vers ces métiers. Une charte va être signée pour formaliser la collaboration avec les communes de la Communauté de communes. Cette charte permettra :

- De créer des liens entre les Mairies et la Chambre des métiers
- Présenter les différents dispositifs de financement
- Structurer et valoriser l'artisanat local



Jeux concours de la CCI en partenariat avec la Communauté de communes

Vous reconnaissez certainement cette affiche qui a été visible dans plus de 80 commerces du territoire ayant participé à notre dernier jeu concours du printemps !

Pour les heureux gagnants tirés au sort, des chèques Horizons mis en place par la CCI de Vaucluse d'une valeur de 50 à 100 € leur ont été remis. Ces chèques sont à dépenser dans les commerces participant à l'opération «Chèques Horizon».

Si vous êtes commerçant et que vous souhaitez intégrer le réseau «chèque horizon» n'hésitez pas à prendre contact avec la CCI de Vaucluse.

Notre prochain jeu concours aura lieu à l'automne.

Voici la liste des commerces ayant déjà adhéré :

Camaret-sur-Aygues : AF Coiffure, Institut Chrysaline, les glaçons de Florette Bureau de tabac, Olya électroménager et dépannage, Martine Durand fleuriste, la boutique du Couchant

Piolenc : Art Home fleuriste, Au petit bouquet fleuriste

Sainte-Cécile-les-Vignes : Au fil des mots librairie, Nathalie «Ma parenthèse» soins des cheveux l'étoile de Ana

Uchaux : Abls électricité générale

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale & CCI de Vaucluse

La Communauté de communes est au service des entrepreneurs du territoire.

À cet effet, elle a signé une convention de partenariat avec Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale ainsi qu'avec La Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse.

Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale vient en aide aux créateurs et ou repreneurs d'entreprises.

Que vous soyez créateurs ou repreneurs d'entreprise, vous avez la possibilité de venir rencontrer cette association pour un accompagnement sur mesure : tous les derniers vendredis du mois de 8h30 à 12h30 au siège de la Communauté de communes sur rendez-vous uniquement au 04 90 30 97 15.

Elle vous propose :

- Un accompagnement personnalisé
- Soutien financier par l'octroi de prêts d'honneur à 0 % allant de 1500 à 15 000 € remboursables sur 5 ans
- Mise en réseau et parrainage



La Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse, pour sa part, propose un accompagnement des porteurs de projets avec des ateliers numériques dispensés 4 fois par an à destination des professionnels du territoire.

Ils sont gratuits et pris en charge par la Communauté de communes.

À NOTER
DANS VOS
AGENDAS

Lundi 29 septembre : Générer de la création graphique avec CANVA.

Cet atelier sera organisé sur la commune de Sainte-Cécile-les-Vignes.

Lundi 24 novembre : L'IA au service de vos contenus.

Le lieu de cet atelier n'est pas encore défini.

CCI VAUCLUSE

Augues Ouvèze
EN PROVENCE
Communauté de communes

GRATUIT

PERMANENCES DE LA CCI

Tous les 1ers mercredis de chaque mois
sur rendez-vous de 8h30 à 12h

LA CCI A VOTRE SERVICE, POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

- Accompagnement des porteurs de projet
- Création et reprise d'activité
- Soutien aux activités de proximité
- Conseil, gestion des annonces transentreprises
- Mise en relation cédant - repreneurs
- Prospection

Au siège de la Communauté de communes
252 rue Gay Lussac - ZAE Joncoquier et Morelles
Camaret-sur-Aygues

VOTRE INTERLOCUTRICE :
Patricia HERRERA
Infos et prise de rendez-vous :
pherrera@vaucluse.cci.fr
06 60 75 79 40

Poursuite de la pose de candélabres solaires dans les zones d'activité

Depuis 2023, près de 100 nouveaux candélabres ont été installés dans les zones d'activité de Crépon à Piolenc, de Florette à Lagarde-Paréol et Sainte-Cécile-les-Vignes, de la Garrigue du Rameyron à Sérignan-du-Comtat et Saint Antoine à Violès. Ces luminaires sont équipés de panneaux solaires et fonctionnent de façon autonome, grâce à l'énergie solaire.

Avec le concours financier de l'État au travers du Fonds vert, ces travaux ont été réalisés par l'entreprise BAS MONTEL et se poursuivent en 2025 dans la zone d'activité Jonquier et Morelles à Camaret-sur-Aygues.



La Communauté de communes a pu réaliser cette opération grâce à la participation financière de l'État au titre du Fonds vert à hauteur de 129 551,10 €, soit 80 % du total de l'opération qui s'élève à 264 390 € HT.

Élaboration du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte conforte le rôle des intercommunalités en tant que coordonnatrices de la transition écologique. Dans cette dynamique, la Communauté de communes a engagé l'élaboration de son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en collaboration avec le bureau d'études BL Évolution.

Outil stratégique de planification territoriale, le PCAET vise à définir et à coordonner des actions locales pour lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à ses impacts.

Afin de compléter cette démarche, la Communauté de communes conduit parallèlement des études spécifiques sur le développement de la méthanisation et de l'agrivoltaïsme.

La finalisation du PCAET est prévue pour courant 2026. Ce plan fournira à la Communauté de communes une feuille de route structurée, déclinée en actions concrètes sur plusieurs années, afin de relever efficacement les défis climatiques et environnementaux.



Ombrières photovoltaïques sur le bassin des Bondes : les élus choisissent Solarhona pour conduire le projet

Depuis 2018, la Communauté de communes s'est vue transférée la propriété, la gestion et l'entretien du bassin des Bondes à Lagarde-Paréol, dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI. Le bassin des Bondes est un bassin de rétention construit en 2010 pour protéger contre le risque d'inondations les habitants de Sérignan-du-Comtat. Il s'étend sur une surface de 9 hectares et dispose d'une capacité de rétention de 250 000 m³.

Aujourd'hui, la Communauté de communes et la Commune de Lagarde-Paréol souhaitent valoriser ce bassin de rétention en y implantant des ombrières photovoltaïques, tout en conservant les caractéristiques premières du bassin : prévenir les inondations.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a donc été publié en vue de sélectionner un opérateur économique pour développer, financer, exploiter et maintenir cette centrale photovoltaïque.

Les installations produiront de l'électricité destinée à être revendue sur le réseau public de distribution d'électricité ou pour en faire bénéficier les autres communes de la CCAOP.

Une société de projet va être constituée pour les besoins du projet. Elle sera composée du lauréat, de la Communauté de communes et de la Commune de Lagarde-Paréol. Elle aura seule la qualité de maître d'ouvrage des travaux en vue de la réalisation, de l'exploitation et de la maintenance des installations photovoltaïques.

À l'issue de la date limite de remise des offres, la Communauté de communes a reçu des propositions de 5 candidats : EDF Renouvelables, ENERCOOP / Energie Partagée, SOLARHONA, TOTAL Energies Renouvelables et TRINA SOLAR.

Ils ont été auditionnés par la commission créée spécialement à cet effet, composée des maires de la Communauté de communes, à l'exception du Maire de Lagarde-Paréol qui ne pouvait pas être juge et partie.

À l'unanimité, leur choix s'est porté sur SOLARHONA, filiale de la CNR, qui a fait l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse pour la collectivité.

La mise en service de cette installation est prévue pour 2028.



Nouveaux points d'apport volontaire

La Communauté de communes poursuit le déploiement de la collecte en apport volontaire sur le territoire. Trois nouveaux points ont été mis en place à Uchaux en 2024 grâce au soutien financier de la Région, de l'ADEME et de CITEO : cimetière des Farjons, quartier de l'Estagnet et route de Mornas.

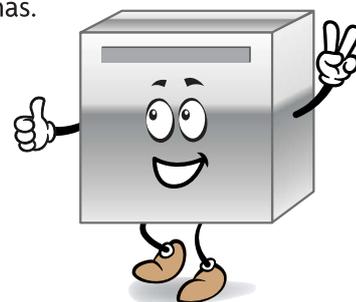
Six nouvelles colonnes à cartons sont également disponibles :

Camaret-sur-Aygues : chemin de la Dame et salle René Roussière /

Piolenc : stade Pierre Grillet / **Sainte-Cécile-les-Vignes** : Salle Camille Farjon.

Sérignan-du-Comtat : rue des Magasins/ **Uchaux** : cimetière des Farjons

Violès : place de l'Ancienne Gare

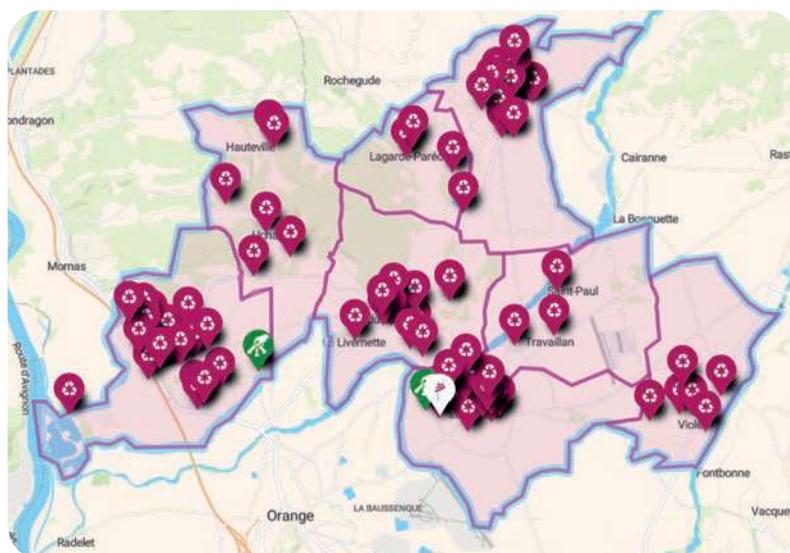


Une nouvelle carte interactive est désormais disponible sur notre site internet :

<https://www.cayguesouveze.com/environnement/dechets/la-collecte-et-les-dechetteries/>

Elle vous permet de visualiser l'ensemble des points d'apport volontaire du territoire, y compris les colonnes à cartons ! Vous pouvez également saisir votre adresse pour trouver les points d'apport les plus proches de votre domicile ou de vos points d'intérêts.

Pour rappel, vous pouvez vous rendre sur n'importe quel point d'apport du territoire.



De nouvelles corbeilles de rue dans nos communes



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

La consommation hors foyer (dans les rues, les espaces publics, les espaces privés, en somme tout ce qui n'est pas à domicile) a explosé ces dernières années : repas, boissons ou vente à emporter font partie de notre quotidien.

Parmi les emballages que l'on retrouve le plus souvent : les canettes, les bouteilles en plastique, les emballages de sandwiches ou de hamburgers... Ils sont presque tous recyclables... mais il n'y a pas toujours d'équipements de pré-collecte adaptés près de ces lieux pour qu'ils soient triés. C'est pourquoi la Communauté de communes s'est portée candidate pour l'appel à projet lancé par CITEO pour cette collecte dite «hors foyer» à l'automne 2024.

Notre dossier de candidature a été retenu en fin d'année dernière. CITEO finance ces équipements à hauteur de 400 € par corbeille de rue à double compartiment (un pour les ordures ménagères et un pour les emballages ménagers) et environ 1000 € par abri-bac (pour les mêmes déchets + le verre).

Ces corbeilles seront installées dans la plupart des espaces publics, mais également à proximité des écoles, des établissements recevant du public et près des lieux où se déroulent des événements sportifs ou festifs. **Quelques 200 points de collecte** vont ainsi être aménagés dans nos 8 communes courant 2026.

La Communauté de communes se chargera de fournir les sacs pour les corbeilles et de leur collecte.

DÉCHETS MÉNAGERS

Spectacle de la troupe «Le Chapiteau Vert» pour clôturer le concours organisé dans les écoles

Grâce au travail de sensibilisation mené par notre chargée de mission et notre ambassadeur de tri dans les écoles communales, plus de 1500 élèves sont désormais formés au tri et aux astuces pour ne plus faire d'erreurs dans nos poubelles.

Un concours a été organisé pour les classes participantes.

Après les piles en 2023 et les biodéchets en 2024, le concours de cette année consistait à collecter un maximum de brosses à dents et de tubes de dentifrice.

Grâce à une participation record, plus de 84 kg de brosses à dents et de tubes de dentifrice ont été collectés pour être recyclés.

Les meilleurs résultats ont été obtenus par :

- 1 les enfants de l'école de Lagarde Paréol (Tous les Niveaux) avec 339 g/enfant ;
- 2 les enfants de la classe de CE2 de l'école Frédéric Mistral de Camaret-sur-Aygués avec 331 g/enfant ;
- 3 les enfants de la classe de CE1 de l'école Frédéric Mistral de Camaret-sur-Aygués avec 154 g/enfant.



Les élèves ont été récompensés par un spectacle interactif, organisé dans les communes du territoire afin qu'un maximum d'enfants puisse s'y rendre à pied.

En cas de doute sur un déchet, rendez-vous sur notre site internet : <https://www.ccayguesouzeze.com/environnement/dechets/tri-selectif/> ou télécharger l'application guide du tri !

Remerciements à nos partenaires grâce au soutien desquels nous avons pu organiser le concours et le spectacle

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

VEOLIA

Redevance spéciale pour les professionnels

La Communauté de communes assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de ses 8 communes membres en exerçant la globalité de la compétence, à savoir la collecte, le traitement, ainsi que la valorisation des déchets recyclables. Elle finance actuellement ce service public grâce au produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les contribuables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales précise que les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, c'est-à-dire les déchets des professionnels, appelés aussi «gros producteurs».

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes fournit aux entreprises un service de collecte et de traitement des déchets à des conditions plus qu'avantageuses puisqu'ils ne sont pas assujettis à cette redevance spéciale. Face à l'envolée du coût de gestion des ordures ménagères (+ 36 % entre 2020 et 2024), il a donc été décidé d'instaurer cette redevance qui entrera en application dans les prochains mois. Cette décision devra être validée par le conseil communautaire en septembre prochain.

Afin de maîtriser l'impact de ces nouvelles mesures, un agent de la Communauté de communes va accompagner les professionnels dans l'optimisation de leurs déchets.

À quoi sert la redevance spéciale et quels sont ses objectifs ?

La redevance spéciale (RS) intervient dans le financement de la gestion du service des déchets ménagers assimilés. Elle répond à plusieurs objectifs :

- Garantir l'équité fiscale en évitant aux ménages de supporter le coût de collecte et de traitement des déchets des professionnels ;
- Orienter les déchets dans les filières adaptées en responsabilisant les professionnels au tri de leurs déchets ;
- Réduire les déchets à la source en incitant au tri et à la prévention des déchets.

Qui est concerné par la redevance spéciale ?

Les professionnels

À partir de 660 litres par semaine de production d'ordures ménagères résiduelles, la collectivité considère que la TEOM prélevée n'est pas suffisante pour couvrir le financement du service rendu. On estime à 50 professionnels et à une trentaine d'établissements publics les gros producteurs pouvant être assujettis à la redevance spéciale sur le territoire.

Les catégories ci-dessous précisent les établissements concernés par la redevance spéciale :

- Toute entreprise, commerçant, artisan, profession libérale,
- Les administrations, services publics, établissements scolaires publics et privés,
- Les établissements de santé, publics ou privés

Redevance spéciale et volume d'ordures ménagères

La production d'ordures ménagères des professionnels, des administrations ou des établissements de santé doit être supérieure à 660 litres par semaine pour que la redevance spéciale s'applique.

Comment est calculée la redevance spéciale ?

Une tarification annuelle

La tarification est établie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N-1. La collecte sélective du bac jaune n'est pas prise en compte dans le calcul de la redevance spéciale.

Le calcul de la redevance spéciale s'établit de la manière suivante :

Redevance spéciale = volume total des bacs (en litres) à partir du 2^{ème} bac × fréquence de collecte × nombre de semaines d'activité × tarif en vigueur (0,0XX €* / litre) - TEOM

* La plupart des collectivités ayant instauré la redevance spéciale pratiquent aujourd'hui un tarif compris entre 0,030 et 0,050 € / litre.

Exemple de calcul de la redevance spéciale

(sur une base fictive de 0,045 € / litre) avec un restaurateur travaillant 50 semaines dans l'année, qui possède 2 bacs de 660 litres d'ordures ménagères, collectés une fois par semaine :

- 660 litres × 2 bacs = 1320 litres / semaine
- 1320 litres × 50 semaines d'activité = 66 000 litres / an
- 66 000 litres × 0,045 € = 2970 € / an

Ce restaurateur a dû s'acquitter en 2024 d'une TEOM d'un montant de 800 €, montant qui sera déduit de sa redevance spéciale, soit 2970 € - 800 € = 2170 €

La redevance spéciale du restaurateur s'élèvera à 2170 €.

Comment être accompagné dans la mise en place de la redevance spéciale ?

Une convention entre le professionnel et la Communauté de communes

La mise en place de la redevance spéciale repose sur une convention entre la CCAOP et le professionnel, l'administration ou l'établissement de santé. Cette convention prévoit un audit, un accompagnement au changement (réduction des déchets et optimisation des collectes) et la mise à disposition des équipements nécessaires. **Le professionnel a toutefois la possibilité de passer par une entreprise privée pour faire collecter et traiter ses déchets.**

La mise en place de la redevance spéciale est conduite par étapes :

1. Prise de rendez-vous avec le service dédié à la redevance spéciale.
2. L'agent de la CCAOP se rend dans l'établissement pour :
 1. Effectuer un diagnostic sur les flux de déchets (quantités, fréquences...),
 2. Accompagner la gestion interne des déchets (emplacements des poubelles, aménagements...),
3. Signature de la convention avec l'entreprise,
4. Ajustement du parc de bacs de collecte et mise à disposition de bacs réservés à la redevance spéciale,
5. Démarrage de la collecte dans les conditions définies par la convention.



Tout nouveau et tout beau !

Dans la continuité du plan d'action défini pour le tourisme, la Communauté de communes vient d'achever la réalisation d'un nouveau lieu d'information tourisme pour accueillir les touristes venus d'ici et d'ailleurs.

Voici le nouveau point d'information tourisme / accueil vélo d'Uchaux qui a ouvert ses portes le 16 juin dernier pour accueillir les touristes et les cyclotouristes jusqu'au 30 août. Il est situé sur la place du village d'Uchaux la Galle à côté de la petite épicerie.

Flora FERMAI vous y accueille du lundi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 19h.

Ce lieu possède un espace accueil avec de la documentation touristique de notre partenaire Vaucluse Provence Attractivité ainsi que de l'information touristique locale de nos 8 communes. Un espace dédié aux cyclotouristes y est également aménagé avec la possibilité pour ces derniers de pouvoir effectuer de petites réparations avec prêt de matériel.

Ce nouvel aménagement a été réalisé par l'agence VOTRE INTÉRIEUR qui avait également conçu l'aménagement de la Maison des vins et de produits du terroir. Cet espace va être labellisé Accueil vélo comme le point d'information tourisme et accueil vélo de Piolenc situé place Marius Payan.

Cette opération a été réalisée avec le soutien financier de la Région Sud et du Conseil départemental de Vaucluse.



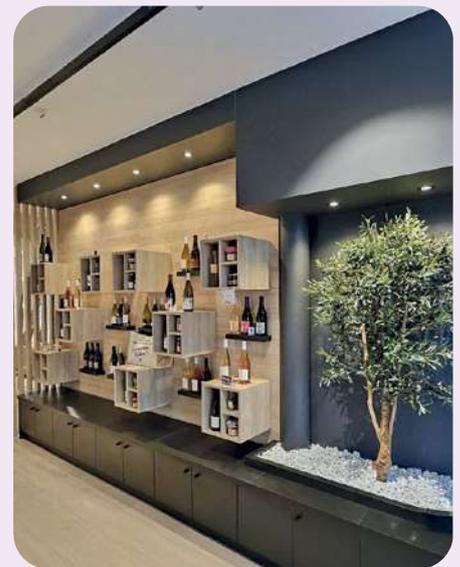
La Maison du tourisme de Sainte-Cécile-les-Vignes s'est refait une beauté

Sur le modèle de la Maison des vins et des produits du terroir, ce lieu a bénéficié d'un réaménagement intérieur complet en 2024 permettant ainsi d'exposer et de mettre en valeur les produits et les producteurs de la commune.

La maison du tourisme accueille à la fois la poste, le musée Louis Gauthier et une salle d'exposition permanente.

Il est nécessaire de redéfinir l'espace de chacun, c'est pour cela que ce lieu va également bénéficier d'un nouvel aménagement extérieur.

Ce travail sera réalisé par l'agence ARTPAGE



Mise en valeur du patrimoine avec le partenariat Rosa Musica

Depuis 2024, la Communauté de communes organise en partenariat avec la société Girard Production deux concerts de musique classique dans le cadre du festival Rosa Musica.

Ces concerts permettent de mettre en lumière des lieux prestigieux de notre territoire.

Pour 2025, un premier concert a eu lieu le 8 juillet au Jardin de la Chapelle à Sainte-Cécile-les-Vignes. Le second s'est déroulé dans le cadre prestigieux du Château de Massillan à Uchaux le 25 juillet.



l'actualité de nos structures

CAMARET-SUR-AYGUES

Marina KANEVA, notre conseillère tourisme et œnologie, vous accueille à nouveau depuis le 12 mars à la Maison des vins et des produits du terroir, véritable vitrine des producteurs de notre territoire.

La fréquentation de ce lieu est en constante hausse, pour exemple la période allant de mars à juin 2024 la Maison des vins a accueilli 497 personnes et pour cette année sur la même période 663 visiteurs sont venus nous rendre visite !

De nouveaux produits ont également fait leur entrée et nous vous invitons à venir les découvrir !

Horaires d'été de la Maison des vins et des produits du terroir du mardi au samedi de 9h à 13h et de 15h à 19h. Ouverture exceptionnelle le dimanche matin jusqu'au dimanche 31 août.



L'espace vélo de Camaret-sur-Aygués a réouvert ses portes début juin et jusqu'au 30 août prochain.

A votre service, Laurent qui vous accueille du mardi au samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Il vous conseille sur la location de vélos et effectue également de petites réparations.

PIOLENC

Le point d'information tourisme/ espace vélo de Piolenc a également repris du service !

Documentation touristique à votre disposition et halte pour les cyclistes qui souhaitent recharger leurs batteries ou simplement faire une pause, il est ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h et de 15h à 19h jusqu'au 30 août.

Le 23 juin dernier le deuxième «rendez-vous Tourisme en Aygues Ouvèze» de la saison 2025 a été organisé au point d'information de Piolenc avec la participation de l'association des commerçants de la commune.

Ce lieu marque également le départ de la liaison vélo mise en place par la Commune de Piolenc pour rejoindre la célèbre Via Rhôna !



Le schéma directeur vélo et "villages d'avenir"

Dans la continuité de l'approbation de notre schéma directeur vélo, le bureau d'études Immergis vient d'être mandaté pour travailler à l'élaboration de plusieurs tracés permettant de relier la Via Rhona à la Via Venaissia par Piolenc, Uchaux, Lagarde-Paréol, Sérignan-du-Comtat et Camaret-sur-Aygués.

Des rencontres ont été organisées cet été avec les communes afin d'étudier les différents tracés possibles.

Une concertation sera conduite avec les riverains, les représentants du monde agricole et les associations concernées avant le choix du tracé définitif.



Budgets 2025 : maîtrise de la fiscalité et investissements record

Les budgets 2025 de la Communauté de communes ont dû être votés dans un contexte général difficile, avec une instabilité politique inédite. La loi de finances a été promulguée quelques semaines à peine avant le vote des budgets. Bien que le Gouvernement ait demandé aux collectivités un effort d'économies de 2,2 milliards d'€, les budgets 2025 ont pu être votés en équilibre, **sans augmentation des taux de la fiscalité locale.**

La fiscalité locale

Dans un contexte national de surfiscalité des ménages et des entreprises, la Communauté de communes a toujours fait en sorte de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, ce qui se confirme encore cette année, hormis pour le cas très particulier de la taxe GEMAPI.

Taux 2025 de la fiscalité locale

- **Cotisation foncière des entreprises** : 31,01 % (inchangé)
- **Taxe sur le foncier bâti** : 1,5 % (inchangé)
- **Taxe sur le foncier non bâti** : 2,59 % (inchangé)
- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : 10 % (inchangé)

Taxe GEMAPI

Le conseil communautaire ne doit pas voter un taux mais un produit, destiné à financer les charges de fonctionnement lié à l'exercice de cette compétence.

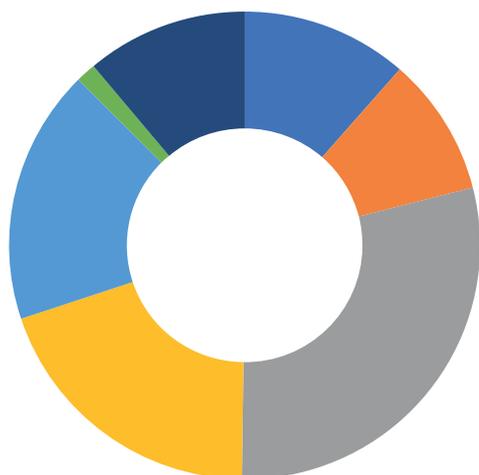
Lors du vote du budget, le produit de cette taxe a été fixé à 800 000 €.

Une fois voté, ce produit est ensuite répercuté par les services fiscaux sur les autres impôts locaux.

Dépenses de fonctionnement	Prévisionnel 2025
Entretien de réseaux	200 000 €
Charges de personnel	80 000 €
Location matériel roulant	53 500 €
Honoraires	5 500 €
Carburant	20 000 €
Charges diverses	36 800 €
Participations syndicats de rivières	352 000 €
Intérêts d'emprunt	79 500 €
Total	827 300 €

Budget principal

Le budget principal s'équilibre en fonctionnement à 13 900 000 €, avec la plus grosse part pour les attributions de compensation versées aux communes, 3,4 millions d'€ pour les charges à caractère général et 2,8 millions d'€ pour les charges de personnel.

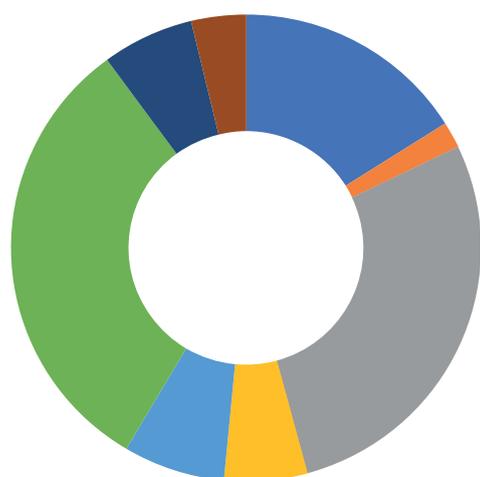


Pour 100 € dépensés en dépenses de fonctionnement, la Communauté de communes consacre :

- Amortissements : **13 €**
- Prestations déchets ménagers : **14 €**
- Fonctionnement courant : **11 €**
- Attributions de compensation : **35 €**
- Participations, subventions, indemnités élus : **23 €**
- Charges de personnel : **21 €**
- Intérêts d'emprunt : **2 €**

Il s'équilibre aussi en investissement à 10,2 M€ avec de nombreux investissements prévus cette année :

Principaux investissements prévus en 2025 au Budget principal			
Nature des investissements	Coûts estimés	Nature des investissements	Coûts estimés
Travaux GEMAPI (études, travaux et acquisitions foncières)	2 300 000 €	Développement économique, tourisme	283 000 €
Eclairage solaire ZAE	173 000 €	Achat nouveaux véhicules	130 000 €
Travaux bâtiments et voirie	2 250 000 €	Etudes et honoraires	380 000 €
Fourniture colonnes et génie civil	1 400 000 €	Mobilier	100 000 €



Pour 100 € dépensés en dépenses d'investissement, la Communauté de communes consacre :

- Remboursement de la dette : **6 €**
- Énergies renouvelables : **4 €**
- Déchets (PAV) : **16 €**
- Véhicule France Services : **2 €**
- Prévention des inondations : **28 €**
- Développement économique et touristique : **6 €**
- Soutien aux communes (fonds de concours) : **7 €**
- Travaux voirie et bâtiments : **31 €**

Budget assainissement

Le budget assainissement s'équilibre, lui aussi, en section d'exploitation à 2 800 000 € avec plus d'1 million d'€ de charges à caractère général et 320 000 € pour les charges de personnel.

Il s'équilibre en investissement à 4 200 000 € avec de nombreux investissements prévus pour l'année 2025 :

Principaux investissements prévus en 2025 au Budget assainissement			
Nature des investissements	Coûts estimés	Nature des investissements	Coûts estimés
Réhabilitation du réseau chemin du Blanchissage à Camaret	450 000 €	Extension du réseau pour le raccordement de la future caserne et de la future gendarmerie à Sainte Cécile	190 000 €
Réhabilitation du réseau entre la rue du Grenouillet et l'impasse du Moulin à Piolenc	480 000 €	Travaux de génie civil sur la station d'épuration de Piolenc	50 000 €
Réhabilitation du réseau rue des Magasins à Sérignan	100 000 €	Travaux de génie civil sur la station d'épuration de Camaret	70 000 €
Travaux de renouvellement des équipements sur les stations d'épuration	181 600 €	Travaux divers sur le réseau collectif	160 000 €

PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT DU RIEU FOYRO

Bilan des travaux

Novembre 2022 : une fois encore, 20 ans après les terribles inondations qui ont dévasté Piolenc en septembre 2002, et leur réplique en décembre 2003, le Rieu Foyro, ses affluents et ses mayres ont envahi les terres agricoles depuis l'étang de Massillan jusqu'à la plaine de Piolenc.

Les digues du Canal de Pierrelatte, "réhabilité" à grands frais quelques années auparavant, ont cédé entre le domaine des Buisseries et la martelière de la Mayre Sableuse, ouvrant des brèches par lesquelles l'eau a submergé les plantations des quartiers des Paluds (Piolenc) et de la Comtesse (Uchaux).

Un nouveau désastre qui a provoqué la colère de nombreux agriculteurs, exaspérés par l'inaction du Syndicat mixte du Rieu Foyro en charge de l'entretien des cours d'eau et de la prévention des inondations.

Face à ce constat, la Communauté de communes a pris le taureau par les cornes.

Nous avons fait le choix de confier les travaux d'entretien des berges du Rieu Foyro et de ses mayres à des entreprises locales : les entreprises de travaux agricoles CLAUZEL à Piolenc et JOURDAN à Uchaux.

Nous avons fait le choix de confier les travaux d'urgence à des entreprises spécialisées : RMB, CHEVALIER, ROUMEAS, BERNARAS, avec le renfort d'entrepreneurs locaux : Laurent BOMMENEL, Geoffrey NAIMOND et Loïc LEITAO.

Nous avons fait le choix de consacrer un budget de 1,8 million d'euros chaque année à partir de 2023 pour les travaux d'urgence, les missions d'entretien des cours d'eau, les acquisitions foncières et les études préalables à la construction des bassins de rétention.

Nous avons fait le choix de structurer le service d'entretien des rivières, avec un coordonnateur, Régis LAMBERT, et un agent affecté à l'entretien des berges, Alain CHARTIER, en les dotant du matériel nécessaire à l'exercice de leurs missions.

Aujourd'hui, c'est plus de 5 millions d'euros qui ont été investis pour protéger les habitants et leurs biens contre le risque d'inondations.

Mais ce sont maintenant les plus gros chantiers qui nous attendent, à savoir la création de 5 bassins de rétention, à Uchaux (étang de Massillan, route de Mornas, quartier du Moulin et quartier La Dianouse) et, dans une moindre mesure, à Piolenc (avenue Henri Fabre).

Mais un bassin de rétention ne se construit pas en un clin d'œil : il nécessite beaucoup d'études au préalable (études de sol, études environnementales, étude naturaliste, études de faisabilité techniques et financières) et des autorisations réglementaires des services de l'Etat très longues à obtenir.

Ces bassins ne devraient donc pas voir le jour avant 2026.

Un grand merci aux membres du comité de suivi des travaux, coordonné par Régis LAMBERT :

Jean-Pierre MASSONNET et Pierre MILLET pour la plaine de Piolenc ; Jacques TRAMIER et Jean-Pierre SERGUIER pour les quartiers Les Charagots / Les Paluds ; Sébastien MAZOYER et Sylvain BERNARD pour la plaine d'Uchaux ; Francis JOURDAN, Serge GAERNI et André LATOUR pour Les Farjons et Massillan.

Leur connaissance du terrain et leurs conseils nous ont été très précieux.



Débroussaillage et nettoyage du Canal de Pierrelatte

PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT DU RIEU FOYRO

Quelques chantiers emblématiques

PIOLENC

Travaux de renforcement des berges du Rieu Foyro, impasse des Hors et cours des Marronniers

Coût des travaux : 481 798 € HT



PIOLENC

Réfection des digues du Rieu Foyro du Château Simian jusqu'à la station d'épuration

Coût des travaux : 276 672 € HT



UCHAUX

Busage de la Mayre de Massillan dans l'enceinte du Château

Coût des travaux : 230 030 € HT



UCHAUX

Remise en état du piège à sable de la Mayre Sableuse

Coût des travaux : 33 550 € HT



Travaux réalisés par les entreprises RMB, CHEVALIER TP, ALIANS TP et BERNARAS.

Assainissement collectif : le point sur les travaux 2025

- Camaret** • Réhabilitation d'une partie du réseau de l'avenue du Général de Gaulle.
 - Études préalables et procédure administrative en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration (article ci-dessous).
- Piolenc** • Réhabilitation du réseau de l'impasse du Moulin à la place du Planet.
- Sérignan** • Réhabilitation d'une partie du réseau du chemin du Grès.
- Uchaux** • Réhabilitation intégrale de la station d'épuration des Farjons.



Station d'épuration des Farjons à Uchaux

Projet de station d'épuration de Camaret-sur-Aygues

La station d'épuration actuelle de Camaret-sur-Aygues a été mise en service en 1978 pour une capacité de 55 000 équivalents habitants (EH).

Elle traite les effluents domestiques de Camaret-sur-Aygues, Sérignan-du-Comtat et Travaillan, ainsi que les effluents industriels des entreprises agroalimentaires de Camaret. La station d'épuration est en sous-charge de pollution et hydraulique depuis la forte baisse de l'activité agroalimentaire, ce qui conduit à une nécessaire réévaluation des charges.

Par ailleurs, les ouvrages présentent des pathologies diverses au niveau du génie civil. Compte tenu de l'âge des ouvrages, de leur état, il est donc prévu la reconstruction de la station d'épuration.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a confié la maîtrise d'œuvre de cette nouvelle station d'épuration au groupement GAXIEU (mandataire) / Mathieu Collos Architecture.

Il est ainsi prévu de démolir la station actuelle et de reconstruire une nouvelle station d'épuration sur une parcelle voisine, en diminuant la capacité nominale de traitement de 55 000 EH à environ 28 600 EH. **Le dossier est en cours d'instruction auprès des services de l'État.**

Par ailleurs, conscient des enjeux environnementaux et des exigences qui en résultent, le projet intègre une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Il s'agit d'un projet ambitieux qui met notamment l'accent sur l'intégration paysagère et la vocation pédagogique de cet ouvrage. L'ancien site sera complètement renaturalisé et intégrera une zone de rejet végétalisée. Cette zone humide permettra de filtrer naturellement les eaux déjà traitées et d'améliorer leur qualité. Elle contribue également au développement de la biodiversité du site.

Pour la réalisation de ce projet, la Communauté de communes bénéficie du soutien financier de 500 000 € du Conseil départemental de Vaucluse. Elle devrait également pouvoir compter sur l'appui financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Enquête publique schéma directeur d'assainissement

La Communauté de communes a mené une révision du schéma directeur d'assainissement adopté en 2012, afin de disposer d'un état des lieux de ses systèmes d'assainissement permettant d'élaborer des stratégies, et notamment de mettre en œuvre une programmation pluriannuelle de travaux.

Les modifications qui en découlent nécessitent une mise à jour du zonage d'assainissement intercommunal, procédure soumise à enquête publique en vertu de l'article L-2224-10 du Code général des collectivités territoriales.

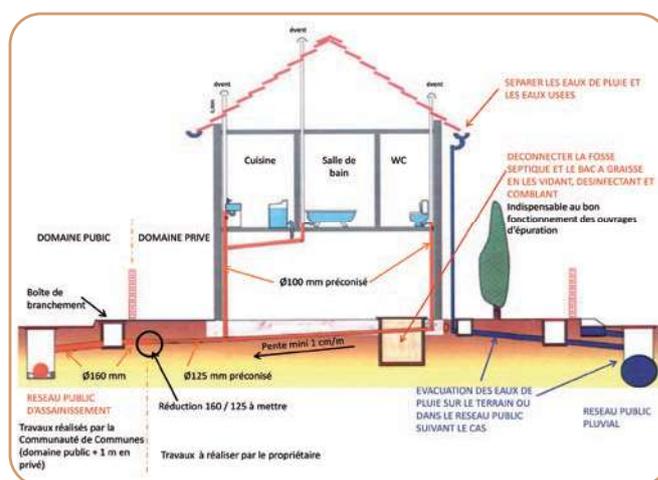
Cette enquête s'est déroulée entre le mardi 10 juin 2025 et le jeudi 10 juillet 2025 inclus. Le commissaire enquêteur a tenu des permanences au siège de la Communauté de communes les 10, 16 et 27 juin, ainsi que le 10 juillet.

Programme d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Le programme d'aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif a été reconduit.

L'aide accordée par la Communauté de communes est fixée à 30% du montant des travaux avec un plafond de travaux de 10 000 € TTC, soit une aide maximale de 3000 €.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à contacter le service public de l'assainissement non collectif de la Communauté de communes afin de vérifier si votre dossier est éligible à ce programme.



Maintien du tarif de la surtaxe assainissement

Le Conseil communautaire a décidé de maintenir le tarif de la surtaxe assainissement à 3 €/m³ avec un part fixe à 47 € HT / an et une part variable à 2,48 € HT / m³.

Ce tarif n'a plus bougé depuis 2019 sur l'ensemble de nos 8 communes.

Toutefois, vous pourrez constater une évolution sur vos factures avec les redevances des Agences de l'eau.

Les redevances des Agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, ces redevances évoluent afin de rendre plus lisible le principe «pollueur-payeur» et le principe «préleveur-payeur» pour les différents types d'usagers : collectivités/abonnés aux réseaux publics d'eau potable ou d'assainissement, industriels, agriculteurs. Tous les redevables sont donc concernés par cette réforme.

Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

La Communauté de communes au titre de sa compétence assainissement est concernée par la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif.

Le conseil communautaire a approuvé le montant de la contre-valeur pour cette redevance à 0,009 €/m³.

LA VIE DE NOS COMMUNES

Camaret-sur-Aygues

Requalification de l'avenue du Mont Ventoux, du carrefour des Amandiers et du chemin Battu : un projet utile, ambitieux et harmonieux !

Monsieur le Maire Philippe de Beaugard et les membres de son Conseil municipal, ont inauguré cette requalification au début de l'été 2025 en présence de plusieurs centaines de Camarétois.

Ces travaux qui ont duré près d'un an, avaient pour objectif de relier et sécuriser les cheminements doux, de sécuriser les zones d'échange, de fluidifier la circulation motorisée, de conforter l'offre de stationnement, et de marquer cette entrée de ville en créant un espace de verdure tout en respectant l'identité du village. Mission accomplie !

Un très beau projet financé par la commune et subventionné par de nombreuses institutions à commencer par la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence, que nous remercions chaleureusement.



Lagarde-Paréol

Renaissance d'une centenaire

Après la renaissance de Notre Dame de Paris, nous avons connu une autre renaissance plus modeste, celle de l'école de Lagarde-Paréol, déjà centenaire elle aussi.

Il y a deux ans la Mairie a choisi d'investir dans la réhabilitation de son école et sa cour de récréation. C'est un bâtiment d'un étage datant du XIXème siècle, situé au centre du village, qui a vu bien des enfants y étudier, y compris Monsieur le Maire. Nous étions partis de 5 élèves à l'époque, jusqu'à une trentaine aujourd'hui, répartis sur deux classes.

La municipalité s'est grandement investie dans ce projet, accompagnée par les cabinets d'architectes Romain JAMOT et Ecoarchi et soutenue financièrement par l'Etat, la Région l'Agence de l'eau et la CCAOP.

La nouvelle école a été inaugurée le 18 octobre dernier en présence de Madame la Députée de la 4^{ème} circonscription de Vaucluse, de Monsieur le sous-préfet de Carpentras, des élus locaux, de la presse locale et des Gardoulens. Une renaissance particulièrement réussie qui profite principalement aux élèves, aux 2 enseignantes et aux 2 ATSEM !



Piolenc

Lancement officiel du Comité Communal Feux de Forêt de Piolenc

Après sa création par le Conseil municipal, le Comité Communal Feux de Forêt de Piolenc (CCFF) a été officiellement lancé le 7 mai par le maire, Louis Driey, en présence du vice-président de l'association départementale des CCFF, Jean-Raymond Peyre.

Le CCFF de Piolenc est une émanation de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) placée sous la direction de Jean-Pierre Millet. Cette cellule constituée d'une dizaine de volontaires bénévoles n'a pas vocation à se substituer aux pompiers mais à leur venir en aide puisqu'ils «connaissent parfaitement le terrain ainsi que l'emplacement exact des motopompes placées par la commune chez les particuliers dans les zones à risque incendie» ainsi que l'a souligné Louis Driey.

Les bénévoles du CCFF bénéficient de formations dispensées par le comité départemental qui leur offre également la tenue orange distinctive.



Sainte-Cécile-les-Vignes

Un nouveau City park pour les céciliens

C'est avec une immense joie que nous avons inauguré le 13 mai 2025 notre nouveau city park, un espace dédié à la pratique du sport, à la convivialité et au bien-être de tous.

Ce projet communal subventionné par la CCAOP a pour but de promouvoir l'activité physique, la rencontre intergénérationnelle, et de renforcer le lien social dans notre village.

Ce city park, accessible à tous, comprend des installations modernes pour pratiquer le basketball, les sports de raquette, un skate Park et bien d'autres activités. Il a été conçu pour être inclusif, sécurisé, et respectueux de l'environnement.

Nous espérons que cet espace devienne un lieu de vie, d'échange et de partage pour les jeunes comme pour les moins jeunes. Que ce soit pour une partie entre amis, un entraînement ou simplement pour passer un bon moment, ce parc est désormais celui des céciliens.



Sérignan-du-Comtat

Inauguration de l'Accueil de Loisirs de Sérignan (ALSH)

Après plus de 30 ans de bons et loyaux services, les bungalows qui accueillait les écoliers avant la construction de l'école Jean-Henri Fabre en 2005 puis les 3-5 ans du centre de loisirs, ont laissé place à une nouvelle structure.

L'été dernier, les différentes entreprises sélectionnées ont procédé à une première phase de démolition, puis dès la rentrée, enclenché la construction des nouveaux bâtiments modernes permettant de recevoir dans de très bonnes conditions nos enfants.

Lors de ces travaux, nous avons également modifier et moderniser le système de chauffage en remplaçant l'ancienne chaudière à fuel par une pompe à chaleur (air/eau) plus économe en énergie et plus respectueuse de l'environnement.

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien financier des différentes institutions et notamment notre communauté de communes par l'intermédiaire des fonds de concours. Bien entendu, nous comptons sur leurs futures participations lors de la réalisation de la prochaine étape consistant à la végétalisation de l'ensemble de la cour du centre de loisirs.



Travaillan

Une commémoration riche en émotion

En hommage aux cinq pilotes américains abattus sur le territoire de Plan-de-Dieu durant la Seconde Guerre mondiale, une cérémonie de commémoration s'est tenue au mémorial de Travaillan, devant la stèle du Souvenir. Élus, représentants de la base aérienne 115 d'Orange et une déléguée américaine étaient présents.

Une plaque commémorative a été apposée au cimetière pour honorer les deux pilotes américains : le 1Lt Harold V. Duggleby et le 2Lt Hugh B. Crandall Jr., qui ont perdu la vie le 15 juin 1944 au-dessus du Bois du Battu à Travaillan.

À l'issue de la cérémonie un vin d'honneur a été servi à la Salle des Fêtes de Travaillan.



Uchaux

Les 20 ans de l'appellation «Côtes- du- Rhône Villages Massif d'Uchaux» dignement fêtés

Le vendredi 18 juillet, la 3^{ème} édition du salon de dégustation des vins, organisé depuis son origine par l'association Uchaux in vino, s'est transformée en une vraie fête des vins à laquelle se sont pleinement associés les Vignerons du Massif d'Uchaux. Une occasion de fêter les 20 ans de leur appellation, une appellation qui ne concerne pour l'instant que les vins rouges mais que les vignerons espèrent pouvoir étendre un jour à leurs vins blancs.



Devant de très nombreux invités institutionnels, les organisateurs n'ont pas manqué de remercier pour leurs aides financières, la municipalité d'Uchaux, la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence et Madame la Députée de Vaucluse qui a accompagné l'association pour obtenir une subvention de l'État.

Malgré la chaleur, le public a répondu très largement présent. Et comme il ne saurait y avoir de fête sans vin ni musique, l'ambiance musicale était assurée en début de soirée par l'ensemble vocal «Les Cigales d'Uchaux» et La soirée s'est prolongée, tard, très tard... avec le groupe Nine Tiz.

Violès

Texte non fourni dans les délais.

Bilan 2024 de la fréquentation

Au total, les agents France services ont réalisé **4041 démarches**.

Les thématiques les plus fréquentes sont liées à la CARSAT, la Direction des finances publiques ainsi qu'au Ministère de l'Intérieur (France Titres).

Le taux de satisfaction du service en 2024 s'élève à 96%.

Les usagers témoignent régulièrement leur satisfaction de l'existence du service auprès des élus locaux.

Nos animatrices rencontrent des usagers ponctuels, ou des «réguliers» qu'elles accompagnent maintenant depuis 5 ans sur différentes problématiques. Un vrai lien se crée avec eux.

L'activité 2025 est enrichie d'un nouvel opérateur «partenaire» : l'URSSAF. Deux formations d'1h ont été dispensées en distanciel pour maîtriser les volets CESU/PAJE et les autoentrepreneurs.



Nouveau Véhicule

La Communauté de communes a voté l'adoption d'un budget de 132000 € afin de moderniser l'espace France services et permettre l'achat d'un nouveau bus.

Un appel d'offre a été lancé en juillet 2025, le marché a été emporté par la société Euromag et des réunions sont en cours afin d'optimiser au mieux l'ergonomie du nouveau véhicule et d'améliorer le confort des usagers et des agents France services.



Nouvelle animatrice

Émilie SILBERT, après plus de 4 ans de bons et loyaux services, a décidé de se lancer dans un nouveau projet professionnel. Elle sera remplacée à partir du mois d'octobre par Laëticia MINJARD, recrutée au regard de ses compétences et expériences professionnelles.

AGENDA ÉTÉ - AUTOMNE 2025

Uchaux

- 15 août à 18h30** : concert les Estivales - Église Saint Michel
Les 17 et 24 août à 21h : festival Listz en Provence - Château Saint Estève
6 septembre de 9h à 12h : forum des associations dans le centre de la Galle
6 septembre à 14h : concours de pétanque/ challenge de la Mairie organisé par l'ABU place des jardins
14 septembre de 9h à 18h : salon auto-moto tracto rétro au Hameau des Farjons
14 septembre à 20h30 : festival Listz en Provence - Château Saint Estève
21 septembre à partir de 10h : de chapelles en églises
4 octobre à partir de 9 h : Octobre Rose - centre de la Galle
Du 4 au 5 octobre : salon harmonie à la salle des Farjons

Violès

- 30 août à 20h30** : soirée «Pistou» repas dansant organisée par l'AFAL-Salle des fêtes
5 septembre à 19h : Vernissage exposition ADAD à la bibliothèque municipale - Entrée libre
13 septembre à 18h : «Le Planinge» et «Les gigots d'Agneau», Pièces en Provençal, par PARLAREN JONQUIERO à la salle des Fêtes
14 septembre : Concert «i anen» à la salle des fêtes. Libre participation
26 septembre 19h : Vernissage Expo Photos Uchaux Photo Loisir à la bibliothèque municipale - Entrée libre

- 27 septembre à 20h30** : Soirée Théâtre Musical, «Les 7 âges de la vie», Cie Le Rêve Eveillé à la salle des Fêtes - Libre participation
5 octobre à 18h30 : Soirée Théâtre (aventure sociale), «1336, Paroles de Fralibs» écrit et interprété par Philippe Durand à la **salle des fêtes. Libre participation**
12 octobre à 17h : concert Gospel «Chœur Gospel de Vaison» dirigé par Jean Paul Fages en l'Église de Violès. Libre participation

Sérignan-du-Comtat

- Tous les vendredis soir de 17h à 20h** marché de producteurs square Diane de Poitiers
Tous les 1ers dimanches du mois rassemblement de voitures anciennes au parc municipal
6 septembre de 9h à 13h : journée des associations à la halle des sports
10 septembre de 10h 30 à 11h30 : rendez-vous contes à la bibliothèque municipale
12 septembre à 19h30 : conférence «l'humain dans le vivant» par Gilles Boeuf au Naturoptère
13 septembre à 21h30 : jazz dans les vignes - salle la Garance
20 septembre à 15h30 : danse et théâtre par la compagnie Monsieur K au Naturoptère
14 octobre à 19h30 : conférence «Nature et préjugés» par Marc André Selosse au Naturoptère

Manifestations annoncées sous réserve de modifications par les organisateurs

CONCERT & FOODTRUCKS
à la Maison des vins et des produits du terroir

Pillbox
Rétro Music

Vendredi 12 septembre

Stands vigneron & producteurs locaux à partir de 18h

Concert du groupe PILLBOX à 20h

BAO BURGER & CHRIS PID'Z POUR VOUS RÉGALER

MAISON DES VINS ET DES PRODUITS DU TERROIR
Place des Félibres - 56, rue Fernand Gonnet
84850 CAMARET-SUR-AYGUES

SAINTE-CECILE-LES-VIGNES (84)
SALLE CAMILLE FARJON

LES 10, 11 ET 12 OCTOBRE 2025

ENTRÉE LIBRE

SALON DES ARTISANS D'ART

VENDREDI 10 DE 14H À 19H
SAMEDI 11 DE 10H À 19H
DIMANCHE 12 DE 10H À 18H

+D'INFOS ICI

reenseignements et infos
www.artdesarts.fr
@artdesarts84

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION Art des Arts

Mairie STE-CECILE-LES-VIGNES

bleu

ERRATUM

Enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence territorial (SCoT)

Une erreur s'est glissée dans le dernier mag n°27 publié et distribué en août concernant l'organisation de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence territorial (SCoT)

L'enquête publique au cours de laquelle chacun aura la possibilité de s'exprimer sur ce projet de SCoT et ses enjeux se déroulera **du 1^{er} octobre au 4 novembre 2025**.

Le dossier d'enquête sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- au format papier, au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, aux sièges des 4 EPCI membres, ainsi qu'à la Maison France Service de Villeneuve les Avignon pour la partie Gardoise du territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - 320, chemin des Meinajariès, 84000 Avignon
 - Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat - 340, Boulevard d'Avignon 84170 Monteux
 - Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence - 307 Avenue de l'Arc de Triomphe, 84102 Orange
 - Communauté de Communes d'Aygues Ouvèze en Provence – 802 avenue Fernand Gonnet 84850 Camaret-sur-Aigues
 - Maison France Service de Villeneuve les Avignon - 1 Allée Pierre-Louis Loisl SIDSCAVAR, 30400 Villeneuve-lès-Avignon

- au format numérique, sur le site internet du syndicat mixte, à l'adresse suivante : <https://www.scot-bva.fr/>, ainsi que sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6381>

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que dans les différents lieux d'enquête cités ci-dessus.